



Assemblée générale

Distr. générale
17 décembre 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-neuvième session

28 février-1^{er} avril 2022

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Rapport du Secrétaire général sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité

Note du secrétariat

1. Dans sa résolution [74/157](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-seizième session, ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-neuvième session, de l'état de la sécurité des journalistes, en détaillant, en particulier, les activités menées par le réseau d'agents de liaison en ce qui concerne la sécurité des journalistes et la question de l'impunité et en tenant compte du Plan d'action des Nations Unies sur le sujet et du suivi dont il faisait l'objet.

2. Conformément à cette demande, le Secrétaire général a soumis un rapport sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session¹. Ce rapport est axé sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité en ligne, y compris la dimension de genre et la sécurité des femmes journalistes. Après une description de la situation actuelle, il rend compte des différentes mesures qui ont été prises. Suivent des propositions visant à renforcer la sécurité des journalistes en ligne, notamment au moyen d'une approche tenant compte des questions de genre.

¹ [A/76/285](#).

